



COMMISSION DEPARTEMENTALE DES ARBITRES

Procès-Verbal n°3

SAISON 2025-2026

Réunion du :	Lundi 23 septembre 2025 à 18h00
Président :	M. Guillaume JANIN
Secrétaire de séance :	M. Hervé ROUSSILLON
Présents :	WILLIG Thierry – ALEXANDRE Michel – PEZZOLI Georges – LE TEXIER Patrick – MARTIN Gregory – MASSOLO Cyrille – CAUDMONT Lucas – ABBOUR Mustapha – AMEUR MEDDAH Djemel – CARPENTIER Dominique – FAUTRAD Patrick – BONARDI Fabien – JOLY Christophe – SOLNON Sylvie Par Visioconférence : Christophe COURET – CHARRETTE Bruno – MOMBOISSE Michel – LETANG Stéphane – COTY Bernard – LANDON Noel – MATTERA Sébastien

MODALITES DE RECOURS

1. Dans le cadre de l'article 188 et 190 des R.G. et 80 des R.S. du District du Var, les décisions de la Commission Départementale des Arbitres peuvent être frappées d'appel par toute personne directement intéressée dans le délai de sept jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée (par exemple, une décision notifiée le 15 du mois ne peut être contestée que par l'envoi d'un appel, au plus tard, le 22 du mois).

Le jour de la notification est le jour de la publication de la décision sur le site internet officiel de l'instance ou sur Footclubs ;

L'appel est adressé à la Commission Départementale d'Appel Disciplinaire et Règlementaire par courrier électronique envoyé d'une adresse officielle du club. A la demande de la commission compétente, l'appelant devra être en mesure de produire un accusé de réception de cet envoi.

Le non-respect de ces formalités, entraîne l'irrecevabilité de l'appel.

2. La commission compétente transmet, par tous moyens, une copie de cet appel aux parties intéressées.

3. Tout appel entraîne la constitution de frais de dossier d'un montant fixé par l'instance dont dépend la commission d'appel, et qui est débité du compte du club appelant (47 €)

4. La Commission compétente saisie de l'appel statue sur sa recevabilité, puis sur la régularité de la procédure antérieure, puis sur le fond

RAPPEL ET OBLIGATION

Frais d'inscription de 30 euros : **achat du Livre (obligatoire)** pour tous les arbitres Départementaux et arbitres Futsal Var avant le 31/10/2025.

Le Président de la Commission des Arbitres adresse au nom de la commission, ses plus sincères condoléances à Mr CARPENTIER Dominique, arbitre et membre de la CDA pour la disparition de son beau-frère.

La commission a le plaisir de recevoir Mme MICHEL Ophélie, arbitre de District 2, nouvellement installée dans le Var (arrivant de Moselle) et qui officiera au sein de notre District. Une présentation de la CDA et du RI, lui a été faite.

3 arbitres convoqués pour tenue sportive non conforme au RI. Les explications furent données en visioconférence. La CDA classe le dossier mais rappelle que le collant est interdit aussi bien pour les joueurs que pour les arbitres et il convient de laisser un espace entre le port des chaussettes et le short (une partie du genou ou de la jambe doit être visible).

Le Président informe la CDA de la nomination officielle de Mme DEWOST Claire en tant que CTA à compter du 01/10/2025. Ses missions, en accord avec la politique du District de la CDA et de la CRA seront fondées en particulier sur le recrutement, la promotion et la fidélisation des arbitres tout en étant un appui professionnel aux activités de la CDA.

Le Président fait un retour rapide de la réunion plénière de La CRA, avec un bilan élogieux pour notre District en matière de réussites au niveau Régional, une programmation des FIA ficelées, et une très importante participation des formateurs Varois pour la FIA 2.0. District largement représenté par rapport aux autres District.

Bilan du stage observateur du 12/09/2025 :

21 observateurs présents sur 23 convoqués. Le groupe a pu travailler dans d'excellentes conditions au sein du District. Les modifications aux lois du jeu, la nouvelle grille de notation ont été le fil rouge du stage. L'harmonisation des observations reste la priorité du pôle.

1^{er} Bilan sur les premières rencontres avec la caméra embarquée en D1 :

Après avoir interrogés ARBITRES – JOUEURS et DIRIGEANTS, il s'avère que le retour est très positif, avec des comportements en adéquation aux valeurs du Sport, du Football et du Respect.

Préparation des tests physiques :

Pour rappel, les arbitres ont reçu leurs convocations pour le test physique. 3 lieux :

Samedi 18/10 à 9h30 à la Garde (FAC UFR STAPS)

Samedi 18/10 à 9h30 à Vidauban (stade municipal)

Dimanche 19/10 à 9h30, à Toulon (stade Leo LAGRANGE)

Cours de formations obligatoires :

Pour rappel, les cours de Formations se déroulent :

- Le premier et troisième mercredi de chaque mois au District du Var de 18h à 20h
- Le premier et troisième mardi de chaque mois à Brignoles, salle du Tit à l'Arc de 18h à 20h
- Le premier et troisième mardi de chaque mois à Fréjus

Secteur District du Var : 16 présents au premier cours

Secteur Brignoles : 6 présents

Secteur Fréjus : 4 présents

Quelques chiffres du début de saison :

231 renouvellements : 208 arbitres désignables

17 demandes d'explications pour absences non-excuses à l'assemblée générale

7 demandes de rapports

6 absences à une rencontre désignée

20 demandes d'explications pour indisponibilités tardives

13 clubs en infractions au niveau du statut de l'arbitrage

La séance est levée à 20h30.

Prochaine réunion, sur convocation

Le Président : Guillaume JANIN

Le secrétaire de séance : SOLNON Sylvie